

EURO FOIE GRAS

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DU FOIE GRAS

CHARTRE EUROPÉENNE POUR LA PRODUCTION DE PALMIPÈDES GRAS*

Depuis juillet 2008, les 5 pays européens producteurs de foie gras, à savoir la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France et la Hongrie, ont constitué la fédération européenne du foie gras «Euro Foie Gras» afin de faire connaître leur métier, en expliquer les spécificités et concrétiser des projets communs améliorant et harmonisant les pratiques pour l'ensemble du secteur.

EURO FOIE GRAS, soucieux du respect du bien-être des animaux, a édité sous forme de charte les engagements issus de l'expérience des éleveurs qui doivent régir cette activité d'élevage, dans l'esprit des 12 principes retenus dans le «Welfare Quality Project».

Considérant que :

★ a. Seules quelques races ou lignées de palmipèdes sélectionnées au fil des générations sont, aptes à produire du foie gras,

★ b. Le site majeur de synthèse des graisses, lipides ou acides gras chez les oiseaux se situent, comme chez les poissons, dans le foie, qui joue naturellement la fonction d'organe de stockage selon un processus réversible puisqu'il n'engendre pas de déstructuration cellulaire,

★ c. Les palmipèdes sont dépourvus de glandes sudoripares et évacuent comme les chiens l'excès de chaleur par le halètement,

★ d. Outre ces spécificités physiologiques, les palmipèdes présentent les caractéristiques anatomiques particulières suivantes :

- Morphologie particulière de la cavité buccale avec alignement possible du bec et du cou en raison de l'absence de glotte cartilagineuse ;

- Positionnement de l'ouverture des voies aériennes au niveau linguale et fermeture réflexe de celle-ci leur permettant de s'alimenter sous l'eau sans faire de « fausse route » et donc sans se noyer ;

- Élasticité des parois de l'œsophage et constitution d'une poche de stockage à la base de l'œsophage dit « pseudo jabot », leur permettant d'avaler de grosses proies (poissons et grenouilles) ou des matières végétales en volume important, puis une libération progressive de ces aliments vers le ventricule succenturié puis le gésier ;

- Existence d'une protection naturelle des parois de l'œsophage qui leur permet d'ingérer sans dommage des petits cailloux qui participent au broyage de la nourriture au niveau du gésier.

★ e. La seule méthode actuellement maîtrisée permettant la production de foie gras est une alimentation assistée des palmipèdes en fin d'élevage,

★ f. L'intérêt des éleveurs est étroitement lié au maintien en bonne santé et au respect du bien-être de leurs animaux,

Les producteurs de l'Union Européenne ont développé des modes d'élevage particuliers, adaptés aux espèces et génotypes concernés, permettant la production de foie gras qui s'appuie sur 2 phases :

1) La phase d'élevage qui s'étend de l'éclosion à la fin de la croissance : elle concerne la plus grande partie du cycle d'élevage, soit 10 à 15 semaines selon l'espèce. Elle se déroule avec un accès systématique des palmipèdes à un parcours extérieur et,

2) La phase d'engraissement qui intervient en fin d'élevage et s'étend, le plus souvent, sur une période de 9 à 20 jours selon l'espèce.

Afin de préparer les animaux à l'engraissement, une phase de transition lie ces 2 phases. Elle consiste à habituer l'animal à se nourrir par repas, développant ainsi son aptitude à l'engraissement (élasticité de l'œsophage, stockage des aliments et synthèse des lipides).

★ 1. Les animaux ne doivent pas souffrir de faim prolongée, mais doivent recevoir un régime suffisant en quantité et qualité appropriées.

Durant la phase d'élevage, une alimentation équilibrée et étudiée selon les besoins de l'animal est fournie à volonté. Elle est constituée de céréales et de protéagineux qui sont produits, soit sur l'exploitation, soit par un fournisseur extérieur et dans ce cas, l'éleveur doit s'assurer de la composition des aliments qui lui sont livrés.

Pendant les dernières semaines d'élevage, les animaux sont préparés à la phase d'engraissement en recevant une alimentation fractionnée en repas et stimulant ainsi l'instinct boulimique des palmipèdes.

En fin de croissance, seuls les animaux robustes et sains sont engraisés. Lors de cette phase, les palmipèdes reçoivent une alimentation assistée, le plus souvent, de 2 à 4 repas par jour en fonction de l'espèce. Cette alimentation progressive est adaptée à la capacité de chaque animal et reproduit le processus naturel de préparation à la migration. La pratique d'engraissement consiste à déposer l'aliment dans l'œsophage et le pseudo-jabot, une poche de stockage élastique située à la base du cou. Pour ce faire, l'éleveur utilise un embout adapté aux caractéristiques anatomiques de chaque espèce, qui est régulièrement vérifié.

★ 2. Les animaux ne doivent pas souffrir de soif prolongée, mais doivent avoir accès à de l'eau en quantité suffisante

Les palmipèdes ont un accès permanent et libre à l'eau potable.

★ 3. Les animaux doivent bénéficier d'une aire confortable afin de se coucher

Durant leur jeune âge, les animaux sont placés dans un bâtiment éclairé, chauffé et bien aéré et doivent bénéficier d'une aire de couchage entretenue. Dès que les conditions extérieures le permettent, les animaux ont accès à un parcours extérieur, sur un sol de qualité.

Durant la période d'engraissement, les logements sont équipés d'un plancher permettant de respecter l'hygiène et le confort de l'animal.

★ 4. Les animaux doivent bénéficier d'un confort thermique, c'est-à-dire ne pas être exposés à une chaleur ou à un froid excessifs

Les bâtiments accueillant les jeunes animaux sont adéquatement chauffés et ventilés pour leur procurer le confort thermique dont ils ont besoin en fonction de leur âge.

En phase d'engraissement, afin de faciliter la régulation de leur température corporelle, les bâtiments sont ventilés et si nécessaire tempérés. La qualité et la circulation de l'air (température, humidité et débit) sont maintenues en permanence afin de respecter le confort des animaux.

★ 5. Les animaux doivent disposer de suffisamment d'espace pour pouvoir se déplacer librement

L'espace prévu pour chaque animal est approprié et adapté à chaque phase de croissance.

Dès que les conditions extérieures le permettent, les palmipèdes ont accès à un parcours extérieur, leur permettant de se déplacer librement. Cependant, il est à noter que l'instinct grégaire des palmipèdes les incite à se déplacer et à rester en groupes.

Durant la phase d'engraissement, les animaux doivent disposer d'un espace suffisant pour effectuer les mouvements naturels et nécessaires à leurs besoins. A cette fin, les filières européennes mettent progressivement en place des logements collectifs.

★ 6. Les animaux doivent être exempts de blessures physiques

Les éleveurs, sensibilisés et formés aux spécificités physiologiques des palmipèdes, apprennent à manipuler les animaux en toute sécurité. Aux différentes étapes de la vie de l'animal et particulièrement lors du transport, de la prophylaxie et de l'alimentation assistée, ils veillent à la bonne qualité et à l'entretien des matériaux en contact avec les animaux.

Les élevages sont suivis par des techniciens spécialisés et des contrôles sont réalisés par des vétérinaires qui veillent à la bonne santé des animaux.

★ 7. Les animaux doivent être exempts de maladies, l'éleveur devant assurer un bon niveau d'hygiène et de soins

Sachant que le strict respect de la législation constitue un gage de bonne santé des animaux et donc de la fourniture de produits de qualité pour les consommateurs, tout éleveur de palmipèdes porte un soin particulier à ses animaux. Le vétérinaire d'exploitation et/ou le technicien chargé du suivi de l'élevage procèdent à des contrôles.

Un local à usage de sas d'hygiène est installé à l'entrée de l'exploitation pour éviter l'entrée de contaminations extérieures par l'homme. Les animaux nécessitant des soins sont pris en charge en respectant scrupuleusement la législation et les directives du vétérinaire d'exploitation.

★ 8. Les animaux ne doivent pas souffrir de douleurs provoquées par des soins, des manipulations, un abattage ou des procédures chirurgicales inappropriées

L'alimentation assistée est effectuée par un personnel compétent, connaissant les caractéristiques physiologiques des palmipèdes et la technique d'engraissement, au moyen d'équipements appropriés. L'éleveur utilise un embout adapté aux caractéristiques anatomiques de chaque espèce, qui est régulièrement vérifié. L'épointage du bec et la coupe des griffes sont pratiqués dans le respect de la

recommandation du Comité permanent du Conseil de l'Europe. L'anesthésie des animaux avant abattage s'effectue à l'aide d'un appareil correctement réglé et régulièrement entretenu.

★ 9. Les animaux doivent avoir la possibilité d'exprimer un comportement social normal et non nuisible

Les palmipèdes sont des animaux vivant naturellement en groupe. La taille et la densité du groupe sont compatibles avec une surveillance humaine quotidienne et appropriée de façon à préserver les conditions de bien-être des animaux. A cette fin, concernant la phase d'engraissement, les filières européennes mettent progressivement en place des logements collectifs, en remplacement des logements individuels.

★ 10. Les animaux doivent avoir la possibilité d'exprimer les comportements caractéristiques de leur espèce

Durant la phase d'élevage, l'accès à un parcours extérieur adapté permet aux palmipèdes d'explorer le milieu naturel. Les dispositifs d'abreuvement extérieurs sont disposés pour éviter la présence d'eaux stagnantes, sources potentielles de contamination, et sont conçus pour permettre aux animaux d'exprimer les comportements caractéristiques de leur espèce.

Durant la phase d'engraissement, les logements collectifs permettent notamment aux palmipèdes de se tenir debout, de se retourner, d'étendre leurs ailes et de se lasser les plumes comme spécifiés dans la recommandation du Comité Permanent du Conseil de l'Europe.

★ 11. Les animaux doivent être manipulés avec précaution en toute situation, les manipulateurs devant permettre l'établissement d'une bonne relation homme-animal

Les manipulations auxquelles sont soumis les palmipèdes au cours de leur élevage sont limitées au minimum nécessaire. Les palmipèdes doivent alors être attrapés par un personnel compétent et sensibilisé au bien-être animal, placé sous la responsabilité de l'éleveur.

Lors des opérations de transfert, l'éleveur s'assure de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter tout traumatisme aux palmipèdes. A cet effet, il peut être approprié de maintenir un point lumineux de faible intensité.

★ 12. Les émotions négatives telles la peur, la détresse, la frustration ou l'apathie doivent être évitées et les émotions positives, telle la sécurité ou la satisfaction, doivent être favorisées

Dès leur plus jeune âge, l'éleveur assure une visite quotidienne. La présence régulière de l'éleveur avec ses animaux est également le gage d'animaux calmes. De plus, les parcours extérieurs sont protégés ou clôturés afin de limiter toute entrée de prédateurs.

POUR LA HONGRIE

Andras CSILLAGHI

POUR L'ESPAGNE

Jordi TEROL

POUR LA BELGIQUE

Michel PETIT

POUR LA BULGARIE

Herman VERSTAPPEN

POUR LA FRANCE

Jean SCHWEBEL